



Natura 2000

Baie de Morlaix

**Groupe de travail
« Milieux marins
profonds »**

Ordre du jour

1 / Rappel

2/ Fiches actions,
discussions et définition des
priorités

3/ Cahiers des charges
techniques

4/ Calendrier à venir



1/ Rappel : Le TOME II du DOCOB



Différentes phases

Diagnostic (*validé en COPIL - juin 2014*)

Enjeux & Objectifs de développement durable (*validé en GT le 3 février dernier, reste à valider en COPIL*)

Programme d'actions / Modalités de suivi (en cours)

Cahiers des charges techniques (en cours)

Charte Natura 2000



1/ Rappel : Hiérarchisation des enjeux marins

Enjeux Modéré

Substrats meubles

- Sédiments de haut de plage
- Vases intertidales
- Sédiments grossiers propres intertidaux
- Sables intertidaux
- (Sédiments hétérogènes plus ou moins envasés infralittoraux)
- Sables grossiers et graviers infralittoraux
- Galets et cailloutis circalittoraux

Substrats rocheux

- Roches et blocs intertidaux
- Roches et blocs de la frange littorale supérieures



1/ Rappel : Hiérarchisation des enjeux marins

Enjeux fort

Substrats meubles

Sables fins à moyens infralittoraux

Substrats rocheux

Roches et blocs médiolittoraux à dominance
algale



Quintin C

Roches et blocs circalittoraux



Quintin C

1/ Rappel : Hiérarchisation des enjeux marins

Enjeux très fort

Herbiers de zostères



Roches et blocs infralittoraux

Bancs de maërl



2/ Fiches actions

Cadre

Actions

Modalités de mise en œuvre

Indicateurs de suivi & d'évaluation

A	XX					Priorité 1 2 3 4	
888							
Cadre							
<i>Secteur(s) concerné(s)</i>				<i>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</i>			
<i>Constat(s) et problématique</i>							
Actions							
-							
-							
Modalités de mise en œuvre							
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels			
Echéancier							
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)	
<i>Objectifs/mesures du Docob liés :</i>							
Indicateurs de suivi et d'évaluation							
<i>Indicateurs de réalisation</i>							
<i>Indicateurs de résultats</i>							

Outils d'action Natura 2000

Trois outils « phares » pour la mise en œuvre des actions

* Réservés aux propriétaires ou ayants-droits situés dans le périmètre Natura 2000

Le Contrat Natura 2000

C'est un **engagement volontaire** entre :

Un **particulier**, une **association**, une **collectivité**

et

l'État et l'Union européenne

Il comporte un ensemble **d'actions** à mener, financées sur barèmes ou sur la base des coûts réels

La MAE Natura 2000

C'est un **engagement volontaire** entre :

Un **agriculteur** et **l'État+UE**

La **contre-partie financière** des actions vient compenser le manque à gagner, la perte de revenu.

Elle se base sur un cahier des charges annexé à la MAE Natura 2000

(barème)

Outils d'action Natura 2000

→ La charte Natura 2000

→ **Objectif** : « Permettre l'implication de tout un chacun »

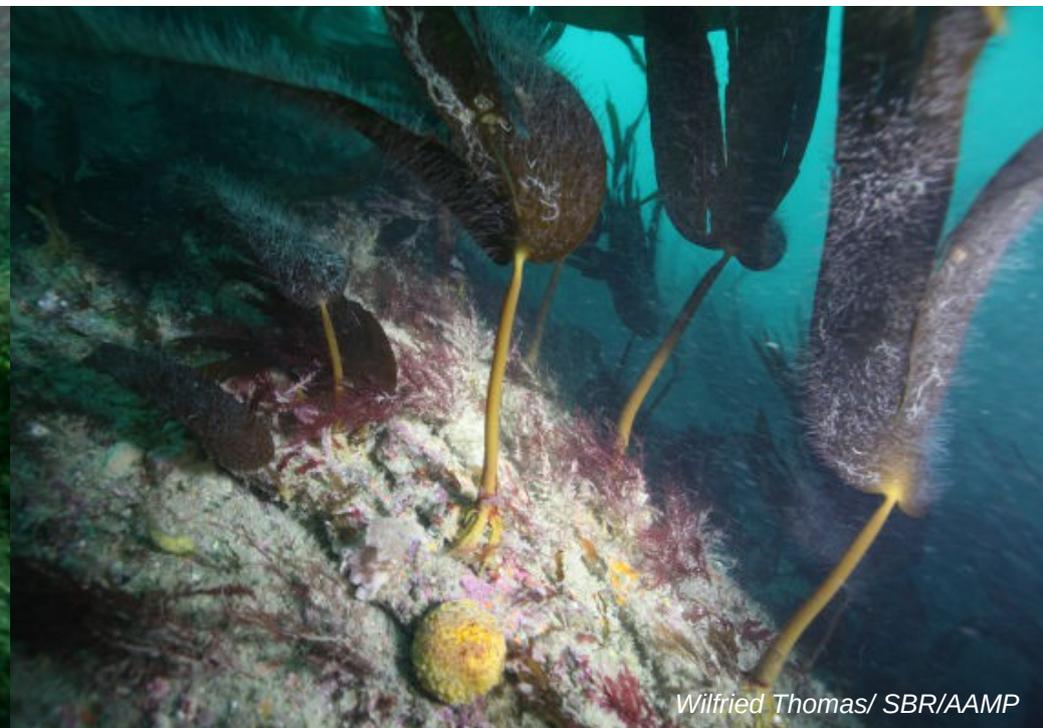
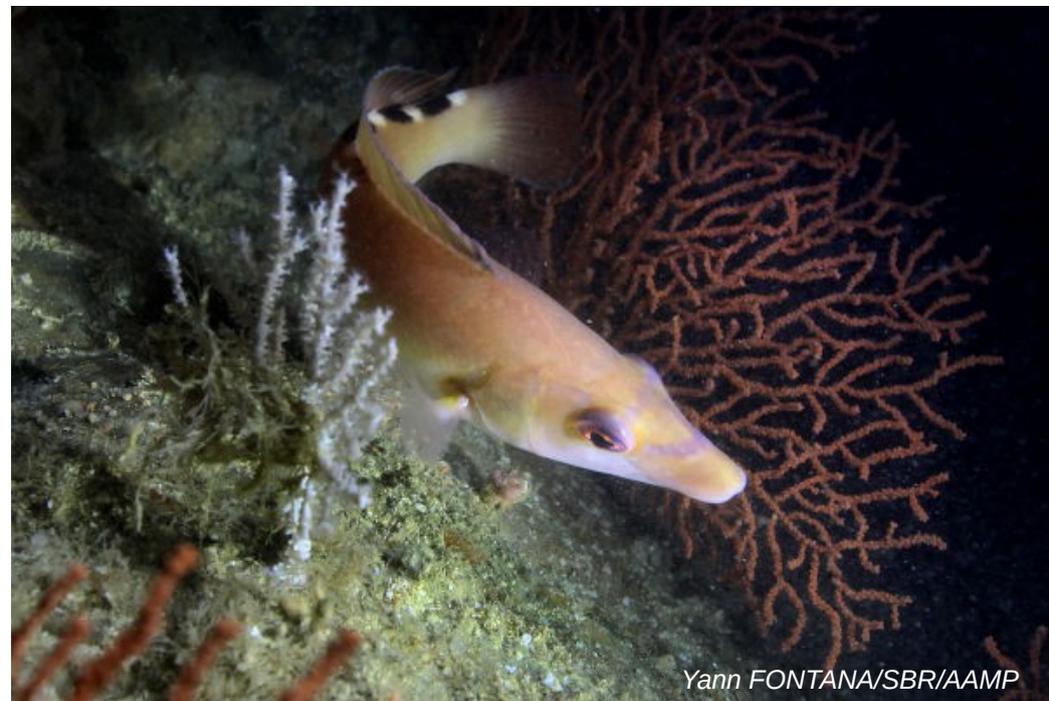
→ **Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000?**

- ❖ Recueil de bonnes pratiques
- ❖ Signé par un propriétaire, gestionnaire ou une association
- ❖ 5 ans
- ❖ 2 types de mesures : Engagements ou Recommandations
- ❖ fiches par milieux et par type d'activité



Améliorer la connaissance sur les habitats marins

- Réaliser une homogénéisation des jeux de données cartographiques
- Évaluer les besoins locaux de connaissances
- Mener des études complémentaires
- Participer aux éventuels programmes nationaux ou internationaux d'amélioration des connaissances



Améliorer la connaissance sur les mammifères marins

- Assurer le suivi du groupe de phoques gris
- Participer aux programmes inter-sites et/ou nationaux d'amélioration des connaissances sur les mammifères marins
- Promouvoir localement des démarches de sciences participatives « mammifères marins »

Mickaël Buanic/AAMP



Mickaël Buanic/AAMP



Benjamin Guichard/AAMP

Améliorer la connaissance sur l'avifaune

- Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz
- Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques
- Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines



Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

- Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site
- Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion du site



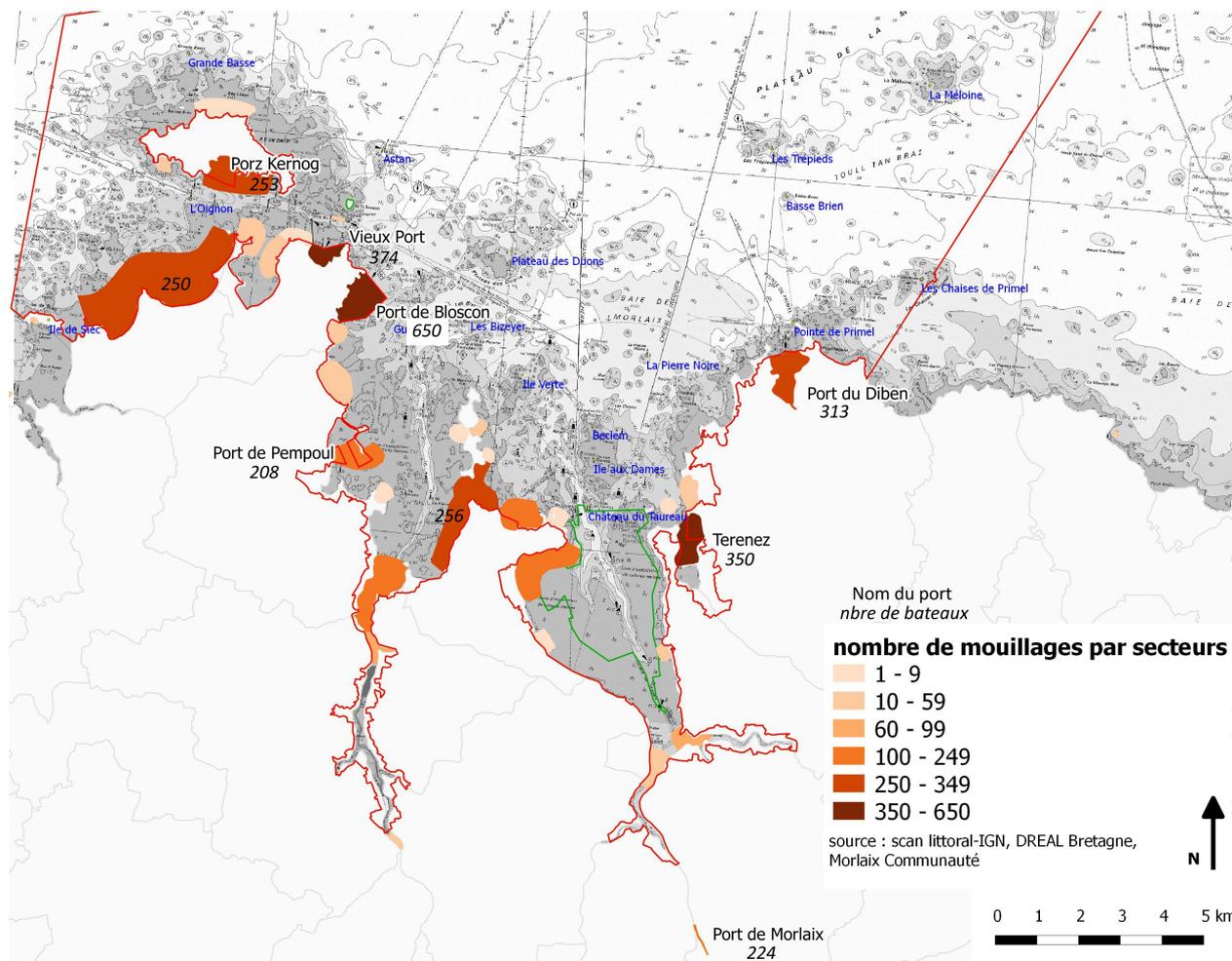
Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités subaquatiques de loisirs et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

- Cartographier les principaux sites de plongée sous-marine ou chasse en apnée, et de nage avec les phoques
- Évaluer les impacts de la plongée sur les fonds rocheux remarquables et à proximité des reposoirs de phoques
- Sensibilisation des pratiquants
- Renforcer le lien et les échanges entre les opérateurs Natura 2000 et les plongeurs



Evaluer l'impact des mouillages sur les herbiers et ancrages sur les fonds rocheux et proposer des solutions de mouillages écologiques

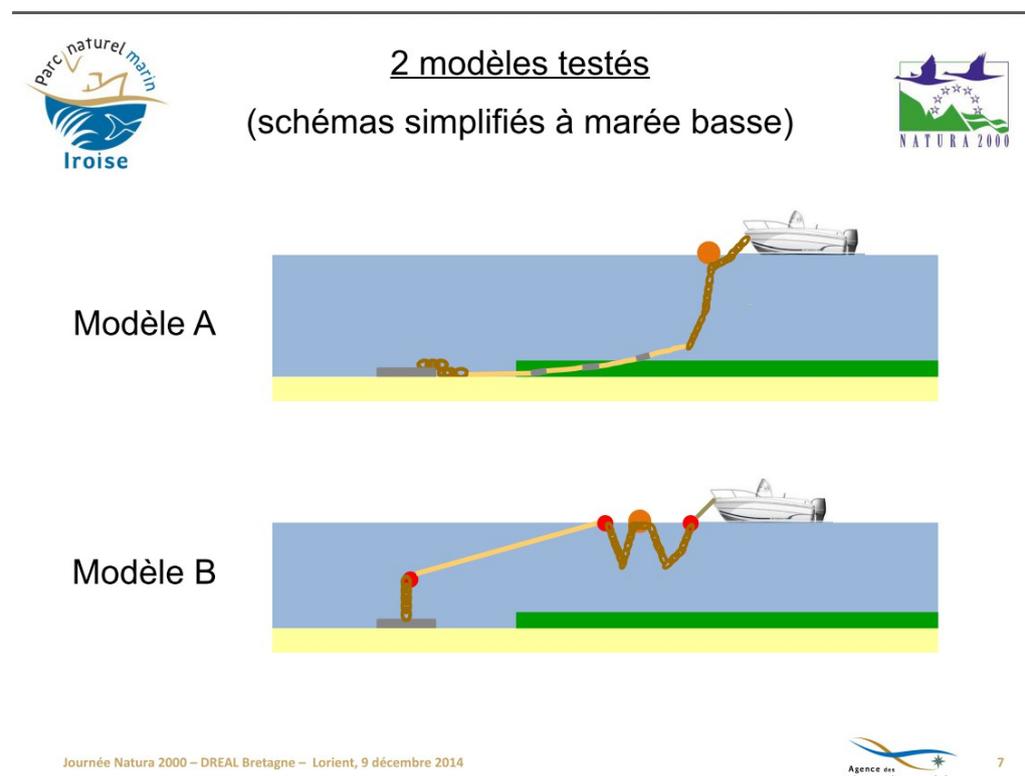
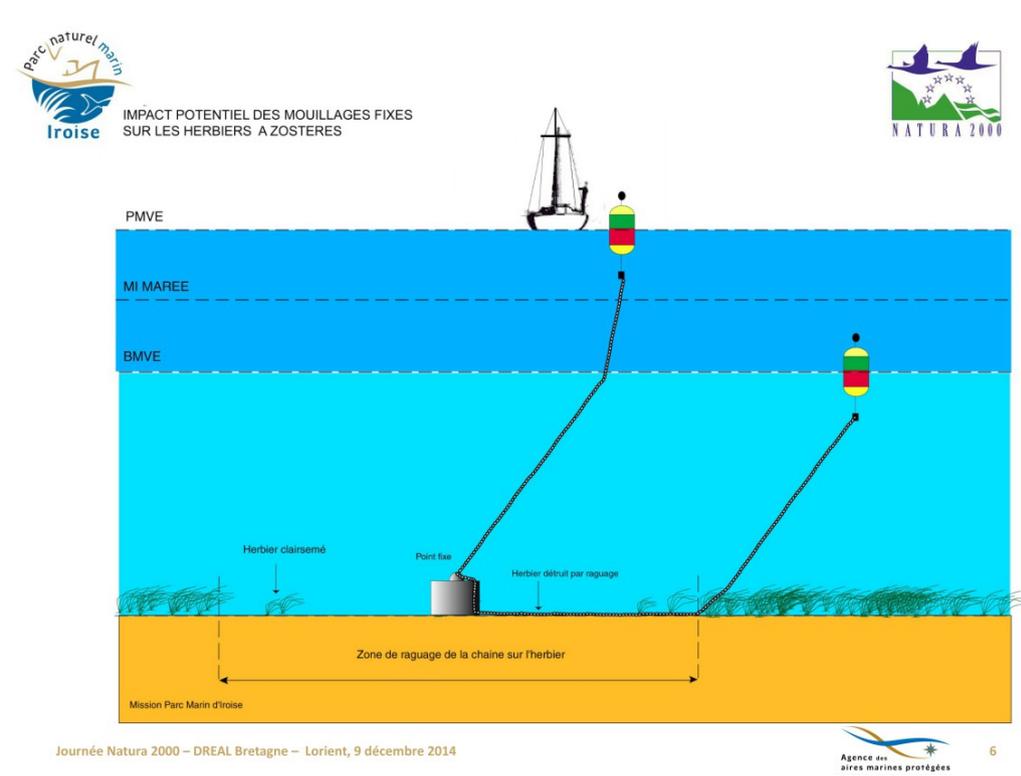
- Accompagner les porteurs de projets (collectivités, associations) lors des évaluations des incidences
- Evaluer les impacts des mouillages
- Optimisation des mouillages
- Sensibiliser les plaisanciers



Expérimentation de mouillages écologiques

Avant

Après



Cahier des charges des contrats Natura 2000 Marins

Nettoyage des zones de corps morts abandonnés

Mauvaise application de la réglementation (le bénéficiaire de l'AOT aurait dû remettre en état). Recherche de financement complémentaire à réaliser (Contrat de projet Etat-Région, CPER).

Engagements rémunérés :
(50 % à 80 % du coût réel pris en charge)

- Enlèvement des corps morts ;
- Evacuation ;
- Mise en décharge

Engagements non rémunérés :

- Limitation de la fréquentation ;
- Mise en jachère.

Création d'une zone de mouillage et d'équipement légers pour les navires de plaisances

Création ZMEL. Réflexion globale à une échelle adaptée. Demande d'AOT à réaliser, étude gratuite par DREAL et DDTM. Une redevance d'utilisation pourra être demandée aux plaisanciers.

Engagements rémunérés :
(80 % du coût réel)

- Equipement ;
- première pose

Engagements non rémunérés :

- gestion de la zone ;
- mise en place d'une redevance spécifique

Cahier des charges des contrats Natura 2000 Marins

Zones de mouillages existantes de plaisance : remplacement par des mouillages « écologiques »

Remplacement de mouillage classique par des mouillages écologiques au sein d'une zone de mouillage existante. Le bénéficiaire peut être une collectivité ou association.

Engagements rémunérés :

- Surcoût de l'équipement / équipement classique ;
- Mise en place (coût complet)

Engagements non rémunérés :

- Gestion de la zone

Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique »

Remplacement d'un balisage classique par un balisage « écologique ». Le bénéficiaire peut être une collectivité ou association.

Engagements rémunérés :

- Surcoût de l'équipement / équipement classique ;
- Mise en place (coût complet) ;
- Entretien plafonné à 100€/bouée/an

Engagements non rémunérés :

- gestion de la zone ;
- mise en place d'une redevance spécifique

Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

- Cartographier les zones de pêches et les habitats Natura 2000
- Croiser les cartes et faire une analyse spatiale (zones de pêche-habitats)
- Évaluer les risques d'impact des activités de pêche sur les habitats Natura 2000 exploités
- Proposer et mettre en œuvre au besoin des mesures de réduction des impacts des activités de pêche sur les secteurs identifiés à risque



Évaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire

- Encourager les usagers de la mer à déclarer les interactions qu'ils observent
- Mettre en œuvre des mesures de réduction des captures accidentelles et sensibiliser
- Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances dans ce domaine



Préserver les herbiers de zostères

- Accompagner les porteurs de projets (manifestations nautiques, circulation sur le DPM, etc.) dans le cadre des évaluations des incidences
- Optimisation des mouillages
- Mise en œuvre des pratiques de pêche à pied respectueuses
- Suivi régulier des herbiers



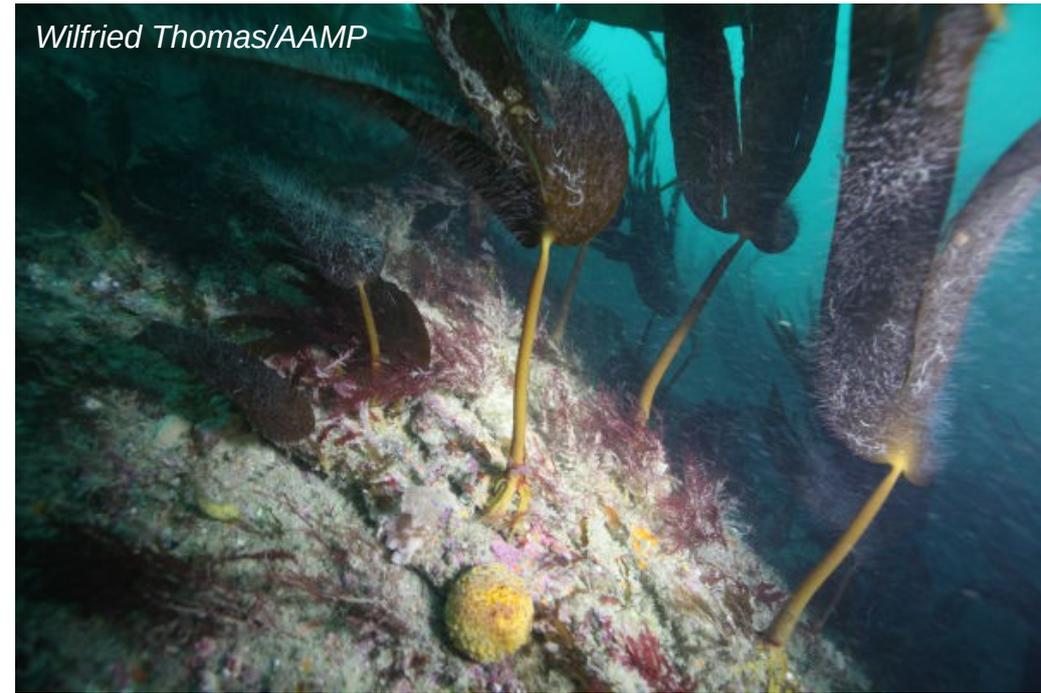
Préserver les bancs de maërl

- Suivre l'évolution de cet habitat remarquable
- Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat



Préserver les forêts de laminaires

- Suivre l'évolution de cet habitat remarquable
- Réaliser une veille sur les programmes d'acquisition de connaissances portant sur cet habitat



Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

- Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
- Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils

Informations Site Natura 2000 Baie de Morlaix



Les principaux habitats marins et terrestres d'intérêt communautaire ainsi que les espèces animales, potentiellement sensibles aux manifestations nautiques en baie de Morlaix sont présentés ci-dessous pour vous permettre de mesurer les interactions négatives possibles entre votre manifestation et le milieu naturel et ainsi vous aider à remplir le formulaire d'évaluation simplifié des incidences au titre de Natura 2000.

Habitats marins



Les herbiers de zostères

Les zostères sont des plantes marines, et non des algues. Elles se développent sur les fonds vaseux ou sableux de la Manche et de l'Atlantique, dans les zones de faible profondeur. Elles forment des herbiers plus ou moins denses, sur l'estran et jusqu'à 3 ou 4 mètres sous le zéro des cartes.

Ces herbiers abritent une grande diversité d'espèces animales qui viennent s'y reproduire, s'y alimenter ou s'y réfugier. Cela en fait un milieu essentiel au fonctionnement écologique de la Baie de Morlaix. Les zostères constituent également une ressource alimentaire importante pour les oiseaux migrateurs et hivernants, notamment pour les Bernaches cravant.

Sensibilité : Les herbiers de zostères sont très sensibles à l'arrachage et au piétinement. Les mouillages de bouées ou de bateaux dans les herbiers provoquent un arrachage des plantes par l'ancre, ainsi que par le raguage des chaînes. Il est impératif d'éviter de mouiller dans les herbiers de zostères.



Les bancs de maërl

Le maërl est une accumulation de petites algues calcaires rouges non fixées. L'amoncellement de ces petites algues dures forme des bancs plus ou moins épais avec de nombreux interstices. Le maërl se rencontre entre 0 et 30 mètres de profondeur sur les côtes atlantiques.

La structure tridimensionnelle des bancs de maërl permet à ce milieu d'abriter une très grande diversité d'espèces. C'est une zone de nurserie remarquable pour de nombreuses espèces de coquillages (Coquille Saint Jacques, Pétoncle, Palourde...) et des jeunes poissons (Bar, Dorade, Lieu, Rouget...) qui trouvent refuge entre les brins de maërl.

Sensibilité : Les bancs de maërl sont assez peu sensibles aux pratiques courantes des manifestations nautiques, cependant il est conseillé d'éviter de mouiller sur ce milieu, pour ne pas altérer sa structure.

Habitats côtiers

Ces milieux sont présents sur Callot.



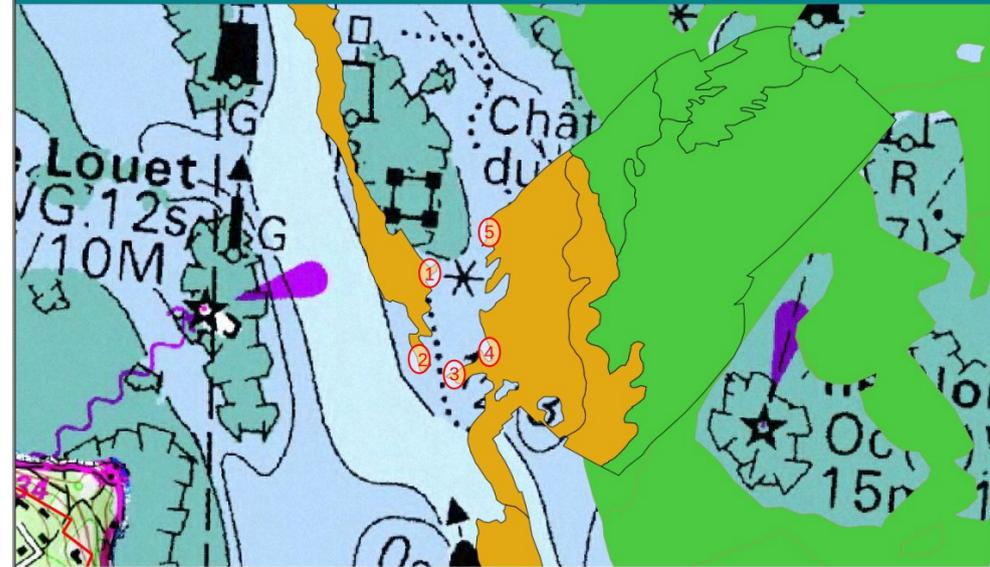
Les landes

Les landes sont composées de bruyères et d'ajoncs. En baie de Morlaix, elles sont essentiellement localisées au sommet de quelques pointes rocheuses, notamment sur les pointes de Primel et d'Analouesten, à Plougasnou, du Cosmeur à Carantec, ainsi que sur la côte sud ouest de l'île de Batz.

Les landes abritent plusieurs espèces de plantes protégées, notamment la Petite-centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*) sur la pointe de Primel.



Localisation point GPS des bancs de maerl et des herbiers



Point 1 : Latitude : 48°67'4564" N – Longitude : 3°88'3707" W
Point 2 : Latitude : 48°67'3080" N – Longitude : 3°88'3615" W
Point 3 : Latitude : 48°67'2937" N – Longitude : 3°88'2969" W
Point 4 : Latitude : 48°67'3296" N – Longitude : 3°88'2091" W
Point 5 : Latitude : 48°67'5392" N – Longitude : 3°88'2374" W



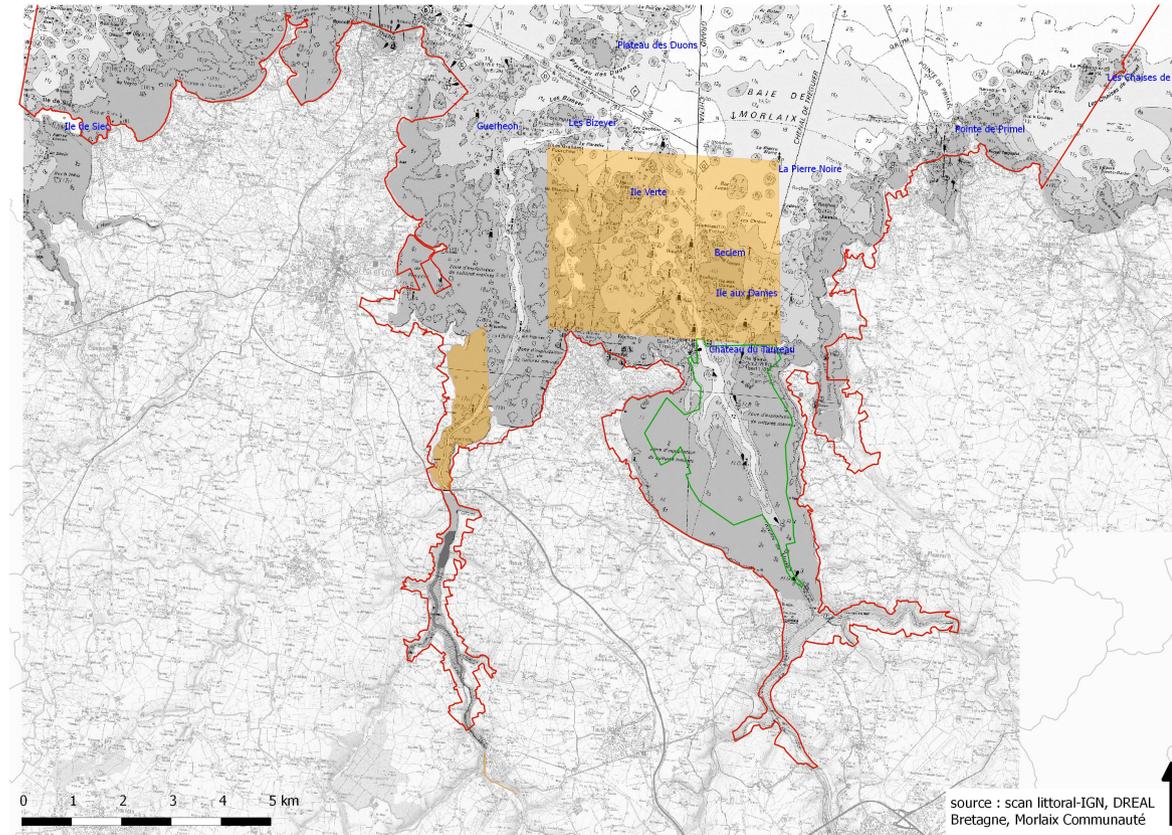
Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)

- Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
- Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils

Engagements et recommandations pour les gîtes à chauves-souris <i>Bâtiments publics et privés, arbres, ponts...</i>	
Description	
<p>Les bâtiments favorables à l'accueil de gîtes de reproduction des chiroptères sont des endroits chauds, calmes, sombres et qui présentent un vaste volume très favorable à la reproduction des chauves-souris (combles d'églises, chapelles, maisons abandonnées, greniers, etc.).</p> <p>Les églises constituent des gîtes très favorables pour la reproduction des chauves-souris lorsque les accès de pleins vol sont permis. En milieu forestier, les trous de pics, fissures peuvent abriter des chauves-souris forestières.</p>	
Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés	
<p>Espèces concernées sur le site :</p> <p>Petit rhinolophe (1303) Grand rhinolophe (1304) Murin de bechstein (1323) Barbastelle d'Europe (1308)</p>	
Rappel de la réglementation	
- Espèces protégées	
Engagements de « bonnes pratiques »	
En cas de présence de chauves-souris d'intérêt communautaire, je m'engage à :	
1	<input type="checkbox"/> <p>x Informer la structure animatrice de tout projet de rénovation ou d'entretien d'ouvrages ou de bâtiments (particulièrement s'ils sont anciens), pour recueillir des conseils et établir un calendrier d'intervention favorable.</p> <p><i>Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice ; Absence de travaux aux dates correspondant aux périodes d'occupation du gîte par les chauves-souris</i></p>
2	<input type="checkbox"/> <p>x Conserver un accès adapté pour les chauves-souris. Si cet accès doit être fermé, mettre en place un nouvel accès en concertation avec la structure animatrice. Dans tous les cas, ce nouvel accès doit être maintenu dans l'obscurité (pas d'éclairage).</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'un accès permanent et adapté dans les lieux fréquentés par les chauves-souris</i></p>
3	<input type="checkbox"/> <p>x Avertir la structure animatrice de la découverte de populations de chauves-souris ou de toute modification de la population (désertion des lieux, augmentation ou diminution notable des effectifs...)</p> <p><i>Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice en cas d'observations</i></p>
4	<input type="checkbox"/> <p>x Lors des travaux de rejointoiements, conserver des interstices libres (1 pour 3 m²)</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'au moins 1 interstice libre pour 3 m² après les travaux réalisés après la signature de la charte</i></p>
5	<input type="checkbox"/> <p>x Pour le traitement des charpentes, ne pas utiliser de produits toxiques pour les chauves-souris. La structure animatrice fournira au signataire de la charte une liste de produits à faible toxicité. Stocker également les produits toxiques à grande distance de l'entrée des gîtes occupés (par exemple : pesticides, peintures, solvants, etc.).</p> <p>Si le traitement des charpentes s'avère nécessaire :</p>

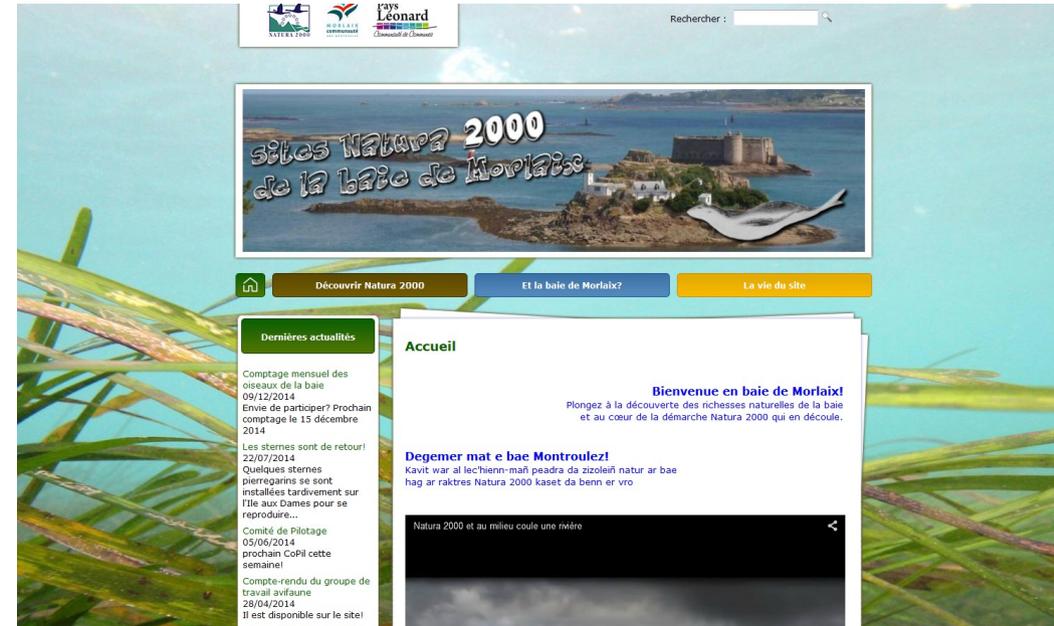
Préserver et restaurer les conditions d'accueil favorables aux oiseaux non nicheurs

- Evaluation de la fonctionnalité des zones de chasse actuelles
- Rédéfinition des périmètres si pertinence approuvée en groupe de travail
- Sensibilisation des usagers sur le dérangement en période d'hivernage



Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

- Actualiser le site internet
- Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation
- Concevoir et mettre en place une signalétique d'information
- Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités
- Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site
- Animer des réunions



Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs

● Mise en œuvre du document d'objectifs



Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

- Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées
- Faire participer les porteurs de ces différentes démarches



SCOT, PLU,



Breizh
Bocage

OROM

NEOSEAS

IMPECAPE

Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel remarquable dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines

- Participer aux réflexions et réunions relatives à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, transmettre les informations relatives aux enjeux du site Natura 2000



Calendrier à venir

- Groupe de travail « Charte Natura 2000 » le 12 mai
- COPIL DE VALIDATION DU DOCOB le 30 juin matin



OPÉRATEUR NATURA 2000

Gwladys DAUDIN

natura2000baiedemorlaix@agglo.morlaix.fr

APPUI TECHNIQUE :

DREAL : Michel.ledard@developpement-durable.gouv.fr

AAMP : cecile.gicquel@aires-marines.fr



Merci !!